



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 mars 2025

**Délibération 2025-030**

Date de convocation : 06/03/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 19/03/2025

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes , Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, François PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrino PRIANO-LAFONT Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN , Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET  
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN  
Marjorie BOUCHON pouvoir à Sabine BONVIN

Absents :

Fanny LAUZEN-JEUDY  
Cédric MAURIN  
Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**BUDGET/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES PRIVEES -  
EXERCICE 2025**

Les associations font battre le cœur de nos communes, elles sont un vecteur de lien social considérable et participent à l'épanouissement des citoyens concourant indéniablement au rayonnement et à la dynamique d'un territoire à travers la diversité des offres sportives culturelles ou des services proposés.

A ce titre, la municipalité propose au Conseil municipal de poursuivre le soutien financier de toutes les associations de Courthézon, dans des disciplines multiples qui touchent l'ensemble des générations qui compose la population, cela permet donc de venir en aide à ces structures et de pérenniser leur riche activité.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer les subventions indiquées dans le tableau annexé au présent explicatif pour un montant total de 309 886.28€ suivant le tableau annexé à la présente délibération.

A noter que ces versements aux différents attributaires suite au vote de l'assemblée délibérante ne seront réalisés qu'à partir de la production de l'ensemble des éléments visés dans le dossier de demande de subventions transmis aux organismes susvisés.

**Vu** les dossiers de demandes de subventions transmis au titre de l'année 2025 aux différents partenaires de la vie locales,

**Vu** la liste des pièces à joindre à la demande de subvention au titre de l'année 2025,

**Considérant** le rayonnement de ces organismes sur la vie locale,

En dehors du vote de Madame MARTIN et de Monsieur MOUREAU

Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge des associations, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions pour les organismes susvisés, pour un montant total de 309 886.28 €.
- **CONDITIONNE** le versement aux différents attributaires par la production de l'ensemble des éléments visés dans le dossier de demande de subvention transmis aux organismes susvisés,
- **PRECISE** que les différents attributaires auront jusqu'au 30/11/2025 pour transmettre l'ensemble des éléments visés dans le dossier de demande de subvention et ainsi obtenir le mandatement de leur subvention,
- **DIT** que ces crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières afférentes aux subventions annexées dont le montant excède 23 000 €.

Le secrétaire de séance,  
Alexandra CAMBON.



Le Maire,  
Nicolas PAGET.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme.



## ANNEXE À LA Délibération n°2025-029 – CONSEIL MUNICIPAL du 18/03/2025

BENEFICIAIRES CONVENTIONNES	MONTANT PROPOSE 2025 en €
ECOLE PRIVEE NOTRE DAME	103 000,00
CRECHE "LES CULOTTES COURTH"	66 163,28
ECOLE DE MUSIQUE	25 000,00
SPORTING CLUB COURTHEZON-JONQUIERES	50 000,00
ECOLE VILAR	22 225,00
<b>Sous - Total</b>	<b>266 388,28</b>
BENEFICIAIRES NON CONVENTIONNES	MONTANT PROPOSE 2025 en €
ASSOCIATION DES JEUNES DE COURTHEZON	300,00
ANICALE DONNEUR DE SANG	400,00
AMICALE LES SOURCES	250,00
AMICALE VIEUX CRAMPONS	300,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400,00
AMICALE UNION BOULISTE	400,00
APEL NOTRE DAME	400,00
ASSO POMPIERS VETERANS GRANGE BLANCHE	200,00
ASSO DES OEUVRES CATHOLIQUE	1 000,00
CAP COURTHEZON (ASSO DES COMMERCANTS)	400,00
CLUB LES CIGALES	2 500,00
COMITE DE JUMELAGE	2 000,00
COURTH'IMAGE	300,00
COS	4 000,00
CYCLO CLUB	500,00
FOYER LAIQUE	1 500,00
FOYER LAIQUE BIBLIOTHEQUE	5 000,00
GRS	400,00
GYM VOLONTAIRE	500,00
JUDO CLUB	500,00
LES AMIS DE LA SEILLE	700,00
LES AMIS DE ST HUBERT	600,00
LES CALES A 45°	200,00
LES CIBISTES	700,00
LES 5 PAS DE COURTHEZON	300,00
LES P'TITS FILOUS	500,00
LES RANDONNEURS	300,00
LOISIRS ET COMMUNICATION	400,00
MAM	200,00
NO AGE BOXING CLUB	400,00
PAROISSE	2 500,00
PHOTO CINE CLUB	600,00
PING PONG CLUB	4 500,00
SECOURS CATHOLIQUE	2 000,00
SPELEO CLUB	500,00
SPOUTNICK BOULES	350,00
ST'ART	200,00
TEAM TREVOIS	1 500,00
TENNIS CLUB	500,00
VOLANT DES 7 RIVIERES (BADMINTON)	200,00
CHAMPIONNAT DE FRANCE MAXI 3 SPORTIFS	450,00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	4 000,00
LES 5 PAS Utilisation piste athlétisme Orange	648,00
<b>Sous - Total</b>	<b>43 498,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES</b>	<b>309 886,28</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2025

Application agréée F-lesp@ite.com

99\_DE-084-218400398-20250318-0CH2025030-